



Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU JEUDI 24 OCTOBRE 2024 A 19 H

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le jeudi 24 octobre 2024 à 19 h, le conseil municipal, légalement convoqué le 17 octobre 2024, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal MAINGUY, Maire.

Etaient présents : Mmes, MM., MAINGUY, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN, formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents : Mmes, MM. LOCHON (pouvoir à Mme LE LAN-LE LUYER), VAUZOU (pouvoir à Mme GLEIZES), CARRIER (pouvoir M. MAINGUY), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), ANDRIEUX (pouvoir à M. WECKSTEIN)

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Marc WECKSTEIN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 12/09/2024

Vote : Unanimité.

3) TRAVAUX DU SIEGE – EXTENSION DU RESEAU A LA MARETTE – DL 43/2024

Une nouvelle ligne doit être créée à partir du transformateur de la salle des fêtes pour l'alimentation de la maison B rue de la Marette. La convention proposée par le SIEGE prévoit une participation de la commune à hauteur de 1 400 € pour un coût total de 8 000 €.

Vote : Unanimité

**4) CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA REDUCTION DES CONSOMMATIONS
ENERGETIQUES DU PATRIMOINE PUBLIC – DL 44/2024**

Pascal MAINGUY présente la convention proposée par SNA pour l'accompagnement de la commune dans la réduction des consommations énergétiques. Cet accompagnement repose sur trois axes :

- conseil global en énergie de la commune (Conseiller en Énergie du Patrimoine),

- mise à disposition d'un outil de suivi des consommations énergétiques,
- mise à disposition d'un partenaire technique pour la maximisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) avec une répartition des CEE obtenus entre la commune (70%) et SNA (30%).

La commune doit dans ce cadre désigner un « élu référent énergie ». Pascal MAINGUY propose de désigner Marie-Madeleine MAGNAUDEIX.

Vote : Unanimité

5) PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE SANTE DES AGENTS ET DU CHOIX DE LA LABELLISATION – DL 45/2024

Pascal MAINGUY indique que dans le cadre des dispositions réglementaires relatives aux mutuelles de protection sociale du risque santé, le Conseil départemental de Gestion (CDG) propose une convention de participation souscrite par le CDG pour la protection complémentaire du risque santé, à destination des agents qui en auront exprimé le souhait. La participation de la commune au financement des cotisations des agents ayant opté pour cette convention s'établit à 14 € par mois et par agent.

L'adhésion de la commune à la convention proposée par le CDG avec une participation financière de 14 € par mois et par agent est soumise au vote.

Vote : Unanimité

6) PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE ET DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS ET DU CHOIX DE LA LABELLISATION – DL 46/2025

Pascal MAINGUY indique que dans le cadre des dispositions réglementaires relatives aux mutuelles de protection sociale du risque prévoyance – maintien du salaire, le Conseil départemental de Gestion (CDG) propose une convention de participation souscrite par le CDG pour la protection complémentaire du risque prévoyance – maintien du salaire, à destination des agents qui en auront exprimé le souhait. La participation de la commune au financement des cotisations des agents ayant opté pour cette convention s'établit à 7 € par mois et par agent. Cette adhésion doit intervenir au plus tard pour le 1^{er} janvier 2026 mais peut être anticipée au 1^{er} janvier 2025.

L'adhésion de la commune à la convention proposée par le CDG au 1^{er} janvier 2025 avec une participation financière de 7 € par mois et par agent est soumise au vote.

Vote : Unanimité

7) VOTE DES SUBVENTIONS – DL 47/2024

Pascal MAINGUY propose d'attribuer une subvention de 600 € à l'association « Maison Pour Tous » afin de couvrir le coût de divers équipements.

Pascal MAINGUY propose d'attribuer une subvention de 100 € à l'association Normande de Mémoire Militaire à titre de dédommagement pour sa participation gracieuse à la célébration de la libération de la commune.

Vote : Unanimité.

8) POINT SITUATION FINANCES COMMUNALES FIN DU 3ème TRIMESTRE

Marc WECKSTEIN présente le point sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 sur la base des écritures comptables au 27 septembre 2024.

1. section FONCTIONNEMENT

- dépenses : le total des dépenses réelles s'établit à 54 % du budget primitif 2024 dont :
 - chapitre 011 – charges à caractère général 49 %
 - chapitre 012 – charges de personnel 63 %
 - chapitre 65 autres charges de gestion courantes 52 %
- recettes : le total des recettes de gestion des services s'établit à 71 % du budget primitif 2024 dont :
 - chapitre 70 – prestations de services 72 %
 - chapitre 73 – impôts et taxes 68 %
 - chapitre 74 – dotations, subventions, participations 74 %
 - chapitre 75 – produits divers de gestion courante 89 %

Ces données permettent d'envisager un résultat de fonctionnement en fin d'exercice au moins équilibré.

2. section « INVESTISSEMENT »

- dépenses : le total des dépenses réelles s'établit à 24 % du budget primitif 2024,
- recettes : le total des recettes réelles s'établit à 25 % du budget primitif 2024.

Un nouveau point sera fait fin octobre afin d'affiner le résultat prévisionnel en fin d'exercice et d'engager éventuellement des dépenses d'investissement complémentaires.

9) QUESTIONS DIVERSES

Pascal MAINGUY informe le conseil sur un rapport local triennal de suivi de l'artificialisation des sols que doivent établir pour la fin de l'année 2024 les communes disposant d'un PLU.

Pour établir ce rapport, Pascal MAINGUY souhaite s'appuyer sur une commission composée de Chantal ANDRIEUX, Pascal CARRIER, Christophe INIGO, Marc WECKSTEIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.



